



COMMUNE DE  
PEYZIEUX-SUR-SAÔNE  
01140

## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE NUMERO 5-2023

Séance du 15 mai 2023 à 19 heures 45 minutes  
Salle du Conseil Municipal

**Présents :**

M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, Mme MICHEL Christiane, M. PAGNON Jeremie, M. RICHARD Franck, Mme THIVOLLE Marie Monique, M. VILLERMET Thomas

**Absent(s) :**

Mme BOSSUYT Julie

**Excusé(s) :**

M. BAUER Franck, Mme BREVET Valérie

**Secrétaire de séance :** Mme DESCOURS Christine

**Président de séance :** Mme THIVOLLE Marie Monique

**1 - Approbation du procès-verbal du 13 avril 2023**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

**2 - Plan de financement et demande de financement pour l'opération de changement des menuiseries à l'étage.**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le département du Pacte de Territoire pour la période de 2024-2026. Ce pacte est un soutien à l'investissement des collectivités.

Pour 2024, les dossiers doivent être déposés avant le 15 juin 2023 accompagnés d'un plan de financement. Dans le cadre du projet d'aménagement de l'étage du bâtiment de la mairie, madame le Maire présente des devis estimatifs et le plan de financement suivant :

Montant travaux H.T		Financement travaux	
Changement des menuiseries existantes et des volets – pose d'une porte coupe-feu	13 100.00	Bonus ruralité région AURA 40%	5 240.00
		DETR 20%	2 620.00
		Département 30%	3 930.00
		Autofinancement commune	1 310.00
<b>TOTAUX</b>	<b>13 100.00</b>		<b>13 100.00</b>

Montant travaux H.T		Financement travaux	
Isolation mur, plafond et revêtement sol	7 450.00	DETR 20%	2 380.00
Electricité	4 450.00	Département 30%	3 570.00
		Autofinancement commune	5 950.00
<b>TOTAUX</b>	<b>11 900.00</b>		<b>11 900.00</b>

Elle rappelle par ailleurs que ce projet à fait l'objet d'une pré-demande auprès de la région dans le cadre du

Bonus Ruralité.

Elle demande donc au conseil municipal, d'approver ce plan de financement et de l'autoriser à déposer la demande de subvention dans le cadre du pacte de territoire et de la DETR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte le plan de financement ci-dessus et autorise Madame le Maire à déposer un dossier de subvention dans le cadre du pacte de territoire et de la DETR

### **3 – Signature de la convention avec le département pour la sécurisation de la RD 100 et de la VC10**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de sécurisation du carrefour entre la RD 100 et la VC (chemin des Creuses) ont fait l'objet d'une étude avec le service voirie du département.

Les travaux consistent à la mise en place d'une écluse avec coussin Lyonnais sur la RD100.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités.

La commune s'engage à réaliser, à sa charge, les travaux de l'aménagement précisés à l'article 2 de la convention conformément aux prescriptions techniques. L'entretien sera à la charge de la commune.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires au déroulement de cet aménagement.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise Madame le maire à signer la convention pour la mise en place d'une écluse avec coussin sur la RD100

- Autorise Madame le maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

### **4 - Délibération : signature d'un contrat de maintenance pour le radar pédagogique**

Madame le maire informe le conseil municipal que la société IVICOM nous a fait parvenir un contrat pour recevoir, tous les quinze jours un rapport d'activité synthétique des données du radar.

Madame le Maire propose de ne pas souscrire ce contrat ; le conseil municipal approuve, à l'unanimité cette proposition.

### **5- Débat sur le projet du champ photovoltaïque**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les documents qui leur ont été envoyés ( bail et présentation du projet). Elle a pris contact avec une avocate qui étudiera rapidement et gratuitement le bail. Si des éléments méritent un approfondissement un devis d'honoraires sera établi.

Madame le maire évoque également une visioconférence organisée par les services préfectoraux concernant une nouvelle loi qui obligera les communes à installer des énergies renouvelables ; le but de l'Etat étant l'accélération des nouvelles installations. Les communes ont jusqu'en novembre 2023 pour identifier des zones susceptibles de recevoir des projets d'installations d'énergies renouvelables. Les projets identifiés et retenus feront l'objet d'un allègement de la procédure. Pour l'instant et dans l'attente du décret d'application, les champs photovoltaïques ne devraient pas être pris en compte dans le ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Sophie GAILLETON pense qu'il est important de procéder à une étude du bail. Par ailleurs, elle se pose la question d'un éventuel recours des tiers ; le bail précise qu'une assurance doit être prise pour un éventuel recours.

Jérémie PAGNON répond qu'un recours n'est pas impossible mais il n'y a pas de nuisance visuelle pour le voisinage au vu de la situation du terrain.

Thomas VILLERMET demande s'il ne serait pas envisageable de porter le projet nous même sans passer par un tiers et sans location d'une durée de 40 ans. La rentabilité reviendrait exclusivement à la commune.  
Frédéric KANDZIORA : attention aux coûts d'exploitation.

Marie Monique THIVOLLE précise que dans le cas d'une exploitation par la commune, les coûts d'entretien seront à sa charge. Qu'il convient de réfléchir aux coûts d'investissements qui seront élevés et immédiats (emprunts) pour une rentabilité au bout d'une quinzaine d'années. La solution qu'elle propose est une location dès la première année de 10 200€ par an.

Elle invite Thomas VILLERMET à se renseigner auprès d'entreprise afin de présenter ce projet.

### **6- Questions diverses**

- **Travaux** : Tonte des espaces verts.

Le désherbage du cimetière a été très chronophage. Il est important de réfléchir à une solution : formation d'habilitation à l'utilisation des produits de bio-contrôle, utilisation du chalumeau gaz, enherbage. La formation est onéreuse et les produits ont une efficacité limitée et le traitement doit être renouvelé très souvent.

Frédéric KANDZIORA pense que l'enherbage est compliqué car il y aura toujours le problème de l'herbe entre les tombes. Il propose de réduire les allées et de remettre du gravier

Fabrice DUBOST estime que le chalumeau n'est pas très efficace

Romain COTTEY propos de faire un essai au chalumeau.

La cuve pour récupérer l'eau de pluie a été installée ; il ne manque plus que le raccordement au toit.

Les travaux pour la pose des Points apports Volontaires ordures ménagères ont débuté ; les premières réactions des riverains également : crainte des odeurs engendrées, mouches. Romain COTTEY précise que ces problématiques n'ont pas été rencontrées sur les aménagements similaires déjà installés sur le territoire. Néanmoins, il conviendra d'être vigilant quant au nettoyage régulier de ces bennes par les services du SMIDOM.

Nous avons un devis pour la réfection du chemin des Allemagnes ; les travaux seront programmés avant la mi-octobre.

- **SIEA** : réception de la conformité du poste de refoulement 'Impasse de la Petite Calonne »
- **Orange** : Suite à un signalement, la société Orange est intervenue et à procéder au remplacement de deux poteaux Chemin des Creuses et Chemin des Allemagnes.
- **Port de Mure** :  
Deux tables neuves ont été installées et les deux anciennes ont été dégagées des broussailles. Céline GINOUX déplore le manque d'entretien sur le chemin de halage et notamment des détritus. Le fauchage n'a pas été effectué sur le site de pique-nique, Madame THIVOLLE va se renseigner auprès du service de la communauté de communes qui en a la responsabilité.
- **SIVOS** : le prochain conseil syndical aura lieu début juin.
- **CCAS** : le marché Arts et Saveurs s'est bien déroulé. Les exposants étaient satisfaits. Un bilan sera effectué lors d'une prochaine réunion du CCAS.
- **Fleurissement** : les plantations seront effectuées le vendredi 26 mai. Monsieur Jérémie PAGNON a donné des plantes grasses annuelles. Il les a plantées avec Madame Christine DESCOURS dans les bacs sur le parking de la mairie. Des lavandes achetées par la commune ont été plantées dans ces mêmes bacs.
- **Concert OMVS** du samedi 27 mai : nettoyage de l'Eglise et préparation du local à prévoir (absence pour congé de l'agent).
- **Naissance** :  
Simon, Florent, Vincent NESME est né le 8 mai 2023. Nous adressons nos félicitations aux parents et souhaitons la bienvenue au petit Simon.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

La secrétaire de séance,

Christine DESCOURS

Le Maire,

Marie Monique THIVOLLE

